

PDRG FEADER 2014-2020

Mesure 16 – Coopération

N° TO	Intitulé TO	Instruction	Comité technique	Taux d'aide	Modulation	Type de Dépôt	Ligne de partage PDGR/ Complémentarité FESI
16.1.1	Mise en place de la coopération pour l'innovation agricole	DAAF	CPR (comité de Pilotage Régional cadre RITA) + COSDA	100%	entre 30% et 75% en fonction du type d'investissement, du type de bénéficiaire et du coût total du projet (cf grille de modulation)	APP	Les équipements hydrauliques collectifs relèvent du type d'opération spécifique 4.3.2 « Dessertes et aménagements des périmètres agricoles ». Les investissements pour la valorisation de la biomasse et des déchets organiques destinés à la vente sont éligibles au type d'opération 6.4.1 « investissements non productifs » l'achat de plants (espèces pérennes et semi-pérennes) pour les systèmes agroforestiers est éligible au type d'opération 8.2.1 « agroforesterie » Les investissements relatifs aux entreprises biomasse sont pris en charge par le FEDER
16.2.1	Soutien aux projets agricoles et agroalimentaires innovants	DAAF	CPR (comité de Pilotage Régional cadre RITA) + COSDA	100%		APP	Aucune

16.4.1	Animation et structuration des filières agricoles	DAAF	COSDA/CT 1/2/16	100%		APP	Aucune
16.5.1	Approches collectives en faveur de projets environnementaux	DAAF	COSDA ?	100%		APP	AUCUNE
16.6.1	Animation Bois-Energie et Biomasse-Energie	DAAF	CFB	100%		APP	FEDER : Financement des actions d'animation et de structuration de filières de production d'énergie à partir de bois et biomasse
16.8.1	Mise en œuvre des plans de gestion forestière	DAAF		90%	10% en plus pour les investissements paysagers		AUCUNE